



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des examens et concours

Secrétariat
Affaire suivie par :
N° de courrier : 2026-014
Jeanne RIFFAUD
Tél : 04 73 99 34 22
Mél : ce.dec@ac-clermont.fr

Clermont-Ferrand, le 12 janvier 2026

La rectrice

à

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
Mesdames et Messieurs les formateurs référents

Objet : Inscription au Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) et au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA) – Session 2026

Références : Arrêtés du 19 février 2015 modifiés, définissant les modalités d'organisation du BIA et du CAEA
Note de service ministérielle du 10-11-2025 relative au calendrier de session 2026 (BOEN n°47 du 11-12-2025)

Procédure d'inscription au BIA et CAEA session 2026

Les inscriptions se font obligatoirement sur l'application CYCLADES.

Calendrier

Les inscriptions au BIA et au CAEA seront ouvertes du mercredi 28 janvier 2026 au mercredi 11 mars 2026.

Le serveur informatique sera fermé définitivement le 11 mars 2026 à 17h00 et aucune inscription ne pourra être acceptée après cette date.

La date limite de dépôt des pièces justificatives est fixée au **mercredi 18 mars 2026**

Les épreuves du BIA et du CAEA auront lieu le mercredi 20 mai 2026 à 14h00

L'épreuve facultative anglais du BIA aura lieu le mercredi 20 mai 2026 à 16h30

La date **prévisionnelle** de publication des résultats est fixée au lundi 8 juin 2026 à 14h00

Modalités d'inscription au BIA :

Attention : le choix de l'épreuve facultative d'anglais se fait obligatoirement lors de l'inscription du candidat.

- **Candidats sous statut scolaire :**

Ce sont les **établissements d'origine des candidats** qui doivent inscrire leurs candidats sur CYCLADES, (même si l'établissement d'origine n'assure pas la formation au BIA) via le portail ARENA établissement.

Les établissements éditent les confirmations d'inscription et les remettent aux candidats pour vérification et signature.

 L'attention des candidats devra être attirée sur l'absolue nécessité de vérifier que les données inscrites sur la confirmation d'inscription sont conformes, notamment les données nominatives qui doivent être identiques à celles notées sur la carte d'identité (nom, prénom, date et lieu de naissance). **Toute erreur aura des répercussions sur l'ensemble des documents édités ultérieurement (convocations, relevés de notes, diplômes).**

Les modifications devront être indiquées **en rouge** par les candidats et **réactualisées par vos soins** dans CYCLADES avant la clôture.

Chaque confirmation doit être **signée par le candidat ou son représentant légal s'il est mineur**.

A noter : les confirmations d'inscription doivent être conservées par les établissements.

L'ensemble de la documentation « établissement » est disponible sur la page d'accueil de CYCLADES.

- **Candidats individuels :**

Les candidats individuels doivent s'inscrire également sur CYCLADES :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>

Une notice d'aide à l'inscription est disponible sur le site académique :

<http://www.ac-clermont.fr/examens/examens-de-l-aeronautique/brevet-d-initiation-aeronautique/>

Les pièces justificatives exigées (confirmation d'inscription et justificatif officiel d'identité en cours de validité) sont à déposer dans CYCLADES avant **mercredi 18 mars 2026**.

La convocation à l'examen sera disponible sur la plateforme CYCLADES, une notification sera envoyée directement aux candidats à l'adresse mail indiquée lors de l'inscription.

Aménagements d'épreuves :

A compter de cette session, les demandes d'aménagements d'épreuves se font par le biais de l'application INCLUSCOL au plus tard à la date de clôture des inscriptions, soit le **mercredi 11 mars 2026**.

A noter : les candidats qui passent plusieurs examens la même année doivent faire une demande d'aménagement pour chaque examen.

Modalités d'inscription au CAEA :

Les candidats au CAEA doivent s'inscrire également sur CYCLADES :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>

Certaines conditions de dispenses d'épreuves sont prévues pour le CAEA, des informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'académie :

<http://www.ac-clermont.fr/examens/examens-de-l-aeronautique/certificat-d-aptitude-a-l-enseignement-aeronautique/>

Les candidats en situation de handicap ayant besoin d'aménagements pour les épreuves du CAEA doivent prendre contact avec la division des examens et concours au 04 73 99 34 22.

Les pièces justificatives exigées (justificatif officiel d'identité en cours de validité, justificatif de situation de handicap, justificatifs éventuels de dispenses d'épreuves écrite ou orale) sont à déposer dans CYCLADES avant **mercredi 18 mars 2026**.

La convocation à l'examen sera disponible sur la plateforme CYCLADES, une notification sera envoyée directement aux candidats à l'adresse mail indiquée lors de l'inscription.

Je vous remercie de toute l'attention que vous voudrez bien porter à ces dispositifs d'inscription et reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation,
Le chef du bureau des concours

[signé]

Florent SCHMIDT